

Rapport d'Orientation Budgétaire 2020
Conseil Municipal du 8 juin 2020

1/ Contexte : retour sur l'année 2019

- **des dépenses maîtrisées :**

- En 2019, les charges générales ont été de 1 476 145€ contre 1 369 113€ en 2018, soit une légère augmentation sur la quasi-généralité des dépenses

- les dépenses de personnel sont stables : 3 663 645€ en 2018 contre 3 664 388€ en 2019

- les autres charges de gestion sont en baisse (1 194 992€ en 2018 contre 1 135 164€ en 2019), sous l'effet de la baisse des subventions et de la contribution au SIVOM de l'Artois

- le prélèvement au titre l'article 55 de la loi SRU représente un coût de 61 597€, alors qu'en 2018 la Commune en a été exonérée

- la contribution au titre du redressement des finances publiques est toujours de 77 091€

- les remboursements d'intérêt d'emprunt représentent 537 564 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent donc à 7 213 477€, soit une augmentation de 0,12 % sur un an, (progression inférieure à l'inflation +1,5%)

- **des recettes de fonctionnement en hausse :**

- tout en restant mineures dans l'équilibre budgétaire global, les produits des services progressent (264 667€ en 2019 contre 248 894€ en 2018)

- les produits fiscaux progressent de manière significative, sous l'effet de la revalorisation importante des valeurs locatives (+2,2%) à et de l'augmentation des bases fiscales (constructions nouvelles). En un an, la Commune a touché 170 000€ de recettes fiscales supplémentaires pour un total de 4 180 144€.

- les attributions de compensation de la Communauté d'Agglomération sont restées constantes (3 121 994€)

- les autres recettes sont également en hausse, et notamment le FPIC (fond de péréquation des ressources intercommunales et communales) suite à la décision de la CABALLR de revenir au processus de droit commun.

- Un poste est néanmoins en baisse : les participations des autres organismes, et notamment la CAF (-8 000€)

**Au final, on assiste en 2019 à une hausse de 1,77 % des recettes
pour un montant global de 8 339 315€**

- **Un niveau d'investissement en baisse :**

Après une année 2018, marquée par la rénovation de l'école Jérémie POTEAU et le lancement des travaux d'aménagement de la rue GUYNEMER, l'année 2019 a vu les dépenses d'investissement diminuer (2 258 037€ en 2018 contre 1 470 688€ en 2019).

Les principaux chapitres de la section d'investissement sont marqués par une baisse des dépenses :

- les immobilisations corporelles : 387 895€ en 2018 contre 251 197€ en 2019
- les autres opérations, essentiellement constituées de l'implantation d'un local associatif (200 157€) et la fin de l'aménagement de la rue GUYNEMER (155 623€) pour un montant global de 359 605€
- les remboursements du capital emprunté s'élèvent à 746 589€

- **Des investissements toujours autofinancés**

Ces investissements ont été financés par

- le FCTVA (230 290€)
- les excédents de fonctionnement : 800 152€
- des subventions : 257 910€ (école POTEAU)

2/ Orientations budgétaires pour l'année 2020

- **Contexte socio-économique :**

Les mesures nationales :

A ce jour, les évolutions législatives ne devraient pas avoir d'impact sur la construction du Budget Primitif.

Les mesures gouvernementales ne devraient pas peser sur l'équilibre global du budget

- L'État a annoncé une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement et donc du prélèvement sur la fiscalité de 78 000 €
- L'exonération de la taxe d'habitation est toujours prise intégralement en charge par l'État.

L'impact de la crise sanitaire :

Néanmoins la crise liée à l'épidémie de Covid19 devrait avoir un impact significatif.

A court terme, l'effet devrait être une baisse des dépenses.

En effet, l'arrêt des services, la suppression de plusieurs manifestations et projets engendrent une annulation de dépenses prévues. Elles seront partiellement atténuées par certaines dépenses imprévues, notamment liées à l'achat des masques, gels hydroalcooliques, moyens de protection des agents et usagers...

A court terme, les recettes ne devraient pas non plus être impactées par cette crise.

Cependant, à moyen terme, les finances des communes devraient être fortement impactées par la crise sanitaire. Selon l'association des Maires de France, il y a un réel « risque de baisse brutale, au moins 20 %, de la capacité d'autofinancement des communes ».

D'autre part, il est probable que l'aggravation du déficit public fasse l'objet d'une contribution importante des collectivités locales, comme ce fut le cas après la crise de 2008.

Le contexte local :

Les évolutions du Parc Industriel ont un impact majeur sur les recettes communales, compte-tenu de l'évolution des bases fiscales. Le parc industriel est actuellement en pleine mutation

- De nouvelles entreprises s'installent et d'autres se développent (logistique, Prysmian). Cela devrait avoir un impact positif sur les recettes à moyen terme.
- Le Site PSA est en pleine évolution. Son activité classique est toujours en restructuration et le compactage a un impact négatif majeur sur les recettes communales. Son projet d'évolution en usine de production de batterie serait une bonne nouvelle pour la Commune, mais il y aura nécessairement un délai de plusieurs années, avant qu'il ne soit perceptible pour la Commune.

Ce contexte est donc très incertain et doit inciter à une grande prudence dans la gestion du budget communal.

- **Dépenses de Fonctionnement 2020:**

Il est prévu de maintenir le niveau actuel de dépenses de fonctionnement.

Le budget primitif intégrera quelques réajustements mineurs sur la base des dépenses de 2020

Les ajustements portent sur :

- la baisse des primes d'assurance de 80 252€ à 63 000€ dans le cadre du nouveau contrat
- la baisse de la subvention du CCAS de 122 000€ à 63 000€ (suite à une baisse importante des charges et l'existence d'un fond de roulement important)
- la baisse mécanique des remboursements d'intérêt d'emprunt (537 567€ à 498 223€)

Cette année, **les résultats du compte administratif 2019**, constatés à l'occasion de l'arrêté des comptes, **seront intégrés au budget primitif 2020.**

- **un auto-financement de 1 274 000 €** (La différence entre les dépenses de l'exercice de 7 069 115 € et les recettes de fonctionnement de 8 343 115 € permettent de dégager un auto-financement nécessaire à financer la section d'investissement par un virement de **1 274 000 €**

- **un report des excédents 2019 en recettes devrait s'élever à 2 548 616,30 €** (excédent de fonctionnement 2019 après affectation du résultat en investissement)

Il serait donc prévu un budget global en section de fonctionnement de 10 891 731,30 €

- **Recettes de Fonctionnement 2020:**

- Produits de gestion courante :	120 000 €
- Produits des services :	264 000 €
- Impôts et taxes	4 285 315€
- Attribution de compensation :	3 122 000 €
- Dotations et subventions :	295 000 €

le budget primitif **2020** sera proposé au Conseil Municipal,
sans augmentation des impôts.

- Section investissement :

- Dépenses d'Investissement :

Elles devraient s'élever à **2 489 769,27€** comprenant

- la couverture du besoin de financement report déficit 2019 : **270 436,70 €**
- la couverture des restes à réaliser 2019 : **210 332,57 €**
- des dépenses réelles d'investissement de : **1 869 000 €**
 - dont dépenses classiques d'investissement et de nouvelles opérations : 1 088 200 €
 - dont dépenses financières : 780 800 € (775 000 € remboursement du capital de la dette et 5 800 € remboursement indus taxes aménagement)
- des dépenses d'ordre budgétaire: **140 000 €**

Les dépenses d'équipements d'investissement de : 1 088 200 € intègrent :

- des immobilisations incorporelles : **37 200 €**,

- des immobilisations corporelles : **706 000 € et notamment**

- le chauffage de l'église : 153 000€
- isolation bâtiment ST : 40 000 €
- l'équipement de leds à la salle Léo LAGRANGE et sur l'éclairage public : 30 000€
- l'entretien de la voirie : 95 000€ (40 000€ en investissement; 55 000€ en fonctionnement) et l'entretien de fossés : 20 000€
- une caméra supplémentaire à la fosse 5 : 10 000 €
- le remplacement de véhicules : 100 000 €
- informatique : 33 000€
- un vidéoprojecteur pour les écoles : 3 000€
- le remplacement partiel des tapis du dojo : 10 000€
- la rénovation du parquet de l'espace François Mitterrand : 12 000€ (il s'agira d'une dépense d'entretien comptabilisée en section fonctionnement mais avec récupération de FCTVA)

- des opérations d'envergure : **345 000 €**

- les travaux de sécurité incendie(70 000€)

- la première phase de réhabilitation des salles derrière la Mairie (275 000€)

- recettes d'investissement :

Il est prévu des recettes à hauteur de : **2,489M €**

- vente de terrains : 91 000 €
- FCTVA : 250 000 €
- taxe aménagement : 30 000 €
- affectation du résultat (excédents de fonctionnement capitalisés) : 599 769,27 €
- des opérations d'ordre budgétaire : 245 000 €
- virement de la section de section de fonctionnement de 1 274 000 €

**Ces investissements seront une nouvelle fois autofinancés,
sans emprunts**

3/ Engagements pluriannuels envisagés

Les dépenses envisagées ne seront pas réparties sur plusieurs exercices budgétaires.

Seule la rénovation des salles derrière la Mairie sera répartie sur plusieurs années. Cependant ces travaux seront réalisés en grande partie par les services municipaux et ne revêtent pas de caractère urgent.

La Commune n'a donc que très peu d'engagements pluriannuels.

4/ Structure et gestion de la dette :

La Commune a actuellement huit emprunts en cours, qui nécessiteront un remboursement de 1 290 000 € en 2020, soit 516 000 € en intérêts et 774 000 € en capital.

7 emprunts bénéficient d'un taux fixe et 1 emprunt d'un taux révisable (taux variable plafonné à 4,53 %, taux actuel : 2,056%).

Compte-tenu des recettes communales, cette somme reste très largement supportable.

5/ Nouvelles dispositions introduites par la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 dispose que les collectivités présentent leur objectif concernant A/ l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement B/ Evolution du besoin de financement annuel (emprunt)

A/ Evolution des dépenses de fonctionnement :

Ces projections ont été faites sur la base des éléments conjoncturels et législatifs actuels. Elles ne peuvent être qu'hypothétiques, surtout dans le contexte actuel

- L'évolution des compétences communales
- L'évolution des recettes et de la fiscalité communale
- L'avenir du parc industriel Artois-Flandres
- les conséquences de la crise sanitaire
- La réforme des retraites...

L'hypothèse retenue pour cette estimation est le maintien d'une politique prudente et responsable. Elle table sur une inflation annuelle de 2 %, l'évolution prévue du paiement des intérêts d'emprunt et la perspective de départs à la retraite du personnel communal.

B/ Evolution du besoin de financement annuel (emprunt)

Compte-tenu :

- du bon niveau d'équipement de la commune
- de la situation financière de la commune, qui permet de dégager chaque année des excédents de fonctionnement

Aucun emprunt n'est prévu (selon les paramètres dont nous disposons actuellement) pour les cinq prochaines années.